

## ANNEXE N° 3 RECAPITULATIF BAREME DEPARTEMENTAL 2019

**Attention** Les majorations obtenues ne sont valables que pour le mouvement de l'année en cours.  
Toutes les demandes de majorations sont étudiées en groupe de travail avant avis de la Commission Paritaire administrative départementale

	Élément du barème	Conditions d'attributions	A quels vœux ?	Document(s) à fournir	Nombre de points
<b>Base du barème</b>	Ancienneté générale des services	Date d'observation : 31/12/2018	A tous les vœux de tous les participants		1 point par année 1/12 <sup>ème</sup> de point par mois 1/360 <sup>ème</sup> de point par jour
<b>Majorations possibles</b>	Mesure de carte scolaire	Etre concerné par une mesure de carte scolaire ou s'être porté volontaire pour la mesure de carte	Au poste équivalent dans l'école		100 points
			Aux postes équivalents dans le département		10 points
	Au titre du handicap	Agent bénéficiaire d'une RQTH en cours de validité ou ayant un enfant ou un conjoint avec RQTH	Aux vœux portants sur des postes dont l'enseignant remplit les conditions d'obtention.	Les enseignants vérifieront que leur RQTH est bien enregistrée par le service. Produire RQTH du conjoint ou de l'enfant + annexe n°4	3 points
	Rapprochement de conjoints	Affectation actuelle éloignée de plus de 100 KM de la résidence professionnel du conjoint	Sur les vœux pour lesquels l'enseignant le demande expressément, après analyse des vœux.	Attestation de l'employeur du conjoint indiquant la résidence professionnelle du conjoint + copie d'écran de l'itinéraire Mappy le plus court (hors péage) + annexe n°4	3 points
	Rapprochement du détenteur de l'autorité parentale conjointe	Eloignement entre l'affectation actuelle de l'enseignant et l'autre parent détenteur de l'autorité parentale conjointe	A déterminer après analyse des vœux exprimés	Attestation de résidence de l'autre parent Décision de justice attribuant l'autorité parentale conjointe + annexe n°4	3 points
	Parent isolé	Etre en situation de parent isolé	A déterminer après analyse des vœux exprimés	Tout document attestant de la situation + annexe n°4	3 points
	Situation particulière	Etre dans une situation (médicale, sociale) particulière	A déterminer après analyse des vœux exprimés	Demande par courrier avant le 16 février 2019	2 points

	Majoration pour exercice en REP et REP+	Etre actuellement en REP/REP+ et ce depuis trois années consécutives Pour les enseignants sur postes fractionnés : mêmes conditions, mais avec au moins 50% en REP/REP+	A tous les vœux		3 points
	Majoration pour exercice des fonctions de directeur	Etre inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs Ou être directeur à titre définitif ou provisoire	Aux vœux portant sur des directions d'école		3 points après 3 ans d'exercice 4 points après 5 ans
	Enseignants affectés d'office à la phase d'ajustement au titre du tableau 3, 3 <sup>ème</sup> secteur	Enseignant affecté d'office ou non sur le 3 <sup>ème</sup> grand secteur demandé et poste classé en 9 <sup>ème</sup> , 10 <sup>ème</sup> et 11 <sup>ème</sup> position qui n'a pas obtenu une révision d'affectation Ou enseignants	A tous les vœux		0,5 point